

FONDATION ABBÉ PIERRE
POUR LE LOGEMENT DES DÉFAVORISÉS

Et les autres ?



Numéro
spécial



Le message du Président



Adieu l'abbé

Notre fondateur nous a quittés "pour ses grandes vacances" vers d'autres rivages. Il y a eu beaucoup d'écrits, et de déclarations. Trop... parfois.

La Fondation Abbé Pierre, le mouvement Emmaüs, ses proches, avaient décidé quant à eux de faire silence, par respect, par pudeur. J'étais au côté de l'abbé Pierre depuis plus de 40 ans, pour moi et pour mes amis c'est une séparation difficile, douloureuse. Pour atténuer cette peine, ce chagrin, je me souviens de ce qu'il me confia un jour: « la mort c'est la soif de plein de soleil et d'eau claire. » « La mort est un rendez-vous longtemps retardé avec un ami, l'attente comblée. »

Belle leçon de vie et d'espoir.

Denis Lefèvre, dans le livre *Les Carnets intimes de l'abbé Pierre*, écrivait en introduction: « sans doute les Français se reconnaissent-ils en ce curé pas tout à fait comme les autres, en cet homme si humain avec ses contradictions et son caractère parfois difficile, ses impatiences et ses insolences, ses colères et ses entêtements, son franc parler et son indiscipline... sans oublier son humour et son humilité, bref une profonde humanité ».

La Fondation Abbé Pierre se doit de continuer l'œuvre de "ce créateur boulimique", si peu doué pour l'organisation, et faire entendre son message avec véhémence, avec indignation, pour déstabiliser les puissants et soutenir les plus vulnérables dans une société mondialisée où on cherche si peu et si mal comment tendre vers une communauté humaine, sereine et vraie. Nous avons à affronter des questions difficiles, un futur inquiétant, avec des situations de violences croissantes. Il va falloir trouver d'autres raisons d'être que produire, manger, dormir. Il va falloir, même dans le chaos, inventer une autre manière de vivre. Nous nous y engageons, pour gagner le pari de notre fondateur: « la vie, c'est apprendre à aimer. » À bientôt l'abbé.

Raymond Etienne

L'abbé et le mal-logement

Au début des années 1950, bouleversé par l'effroyable misère de la France des bidonvilles, l'ancien résistant Henri Grouès, alias l'abbé Pierre, fait serment de donner un toit à tous les déshérités.



Monsieur Pierre

1945

Convaincu que la politique est « l'art de rendre possible ce qui est nécessaire », l'abbé Pierre devient député de Meurthe-et-Moselle.

L'étoffe des héros est tissée d'un fil ténu, presque invisible. Adolescent, Henri Grouès rêve d'être missionnaire et d'aimer ceux qui n'ont rien. Entré chez les Capucins à 20 ans, il devra pourtant renoncer au monastère pour raisons de santé. C'est en retournant dans le monde qu'il rencontrera sa vocation. Lors de la seconde guerre mondiale, le prêtre, devenu passeur, aide juifs et évadés à échapper aux Nazis. Il en gardera son nom de résistant, "l'abbé Pierre". À la Libération, désireux de mettre sa vie au service des autres, il choisit d'entrer en politique et se présente aux élections législatives

en Meurthe-et-Moselle. De l'abbé, il a la soutane, mais pas le discours. Il sera réélu deux fois. En 1947, il s'installe à Neuilly-Plaisance, aux environs de Paris, dans une maison qu'il baptise "Emmaüs". Au début, les voisins s'interrogent sur ce drôle de paroissien: la villa, que l'abbé a transformée en auberge de jeunesse, accueille sans-logis et laissés pour compte. Des hommes et des femmes qui font peur avec leurs habits de misère, auxquels l'abbé va consacrer sa vie. Soixante ans plus tard, ce lieu de vie accueille toujours une communauté de compagnons.

1950 Permis de vivre

Des familles s'entassent par centaines dans des bidonvilles. Aidé des compagnons d'Emmaüs, l'abbé bâtit sa première maison.

Au sortir de la guerre, la France manque cruellement de logements. La situation est particulièrement critique dans la région parisienne. Privés d'emploi ou trop peu payés pour assurer un loyer, des pères de famille se réfugient avec femme et enfants dans les bidonvilles qui ont surgi à la périphérie de la capitale. En 1950, malgré le froid et la neige, une famille de Neuilly-Plaisance se voit expulsée, faute d'avoir réglé son terme. L'abbé les installe chez lui, dans la pièce qu'il avait aménagée en chapelle. Puis il emprunte de l'ar-

gent et achète un terrain à Neuilly-Plaisance. Aidé des ses compagnons, il devient maçon. En octobre, la "maison du pont" est achevée et la famille expulsée est relogée. L'abbé a un peu triché avec le permis de construire: l'édifice est trop long de 26 mètres... Mais l'administration n'aura pas l'audace de lui demander de démolir, et il en profite pour y héberger d'autres familles.

« Les mal logés dans la chapelle, Dieu au grenier. »



Au début des années 50, on compte plus d'une centaine de bidonvilles en région parisienne.



L'abbé bâtisseur

Scout, Henri Grouès avait pour totem "Castor Méditatif". Cette ingéniosité, qui impressionnait tant ses camarades, l'abbé va la mettre à profit pour faire des miracles à sa façon. Il fait appel à la solidarité des mieux nantis: on lui donne des matériaux de récupération, on accepte de lui céder des terrains. Avec ses compagnons, il se lance dans un programme de construction et, peu à peu, des maisonnettes s'élèvent à la place des bidonvilles. Mais le seul salaire de député de l'abbé ne saurait suffire à financer des logements décentes en quantité suffisante. Car le nombre des sans-abri et des mal-logés ne cesse de s'accroître: il a à peine mis une famille à l'abri que dix autres frappent à sa porte.

Autour de Neuilly-Plaisance et du Plessis-Tréville, les maisons d'urgence de l'abbé se dressent. Dix-neuf aux Champs-Fleuris, quatorze aux Coquelicots...

: le combat d'une vie



1951

La "quête" de l'abbé chez Ledoyen, un restaurant chic de Paris.

La victoire en mendiant

Ayant renoncé à son mandat de député, l'abbé est sans ressources. Qu'à cela ne tienne, s'il le faut, il mendiera pour collecter l'argent nécessaire à l'édification de nouvelles maisons.

À l'automne 1951, l'abbé renonce à la vie politique, dont il ne supporte plus les manœuvres. En quelques mois, il se retrouve sans un sou. En attendant des jours meilleurs, ses compagnons, qui sont désormais près d'une centaine, se sont lancés dans la récupération à grande échelle : métaux, mobilier usagé, vêtements, qu'ils revendent. Les fonds ainsi collectés permettront un temps de relancer le programme de l'abbé. Cela ne suffit pas et, afin de porter au secours des déshérités, l'abbé, qui n'a plus de revenus, décide de

mendier pour ses actions. On aperçoit son béret et sa pèlerine noirs dans les rues de Paris, devant l'Assemblée nationale, parmi les clients des restaurants huppés. Il distribue des tracts qui résument sa démarche : « nourrir, chauffer, vêtir les nouveaux arrivants, assurer du travail à tous, prêter aux familles qui bâtissent, trouver des nouveaux terrains, des matériaux. » Ça marche, mais les compagnons refusent que l'abbé continue à mendier et organisent un système de "chine" qui va devenir leur principale source de revenus. ●

« Je voudrais à mon tour poser une question à ceux qui m'écoutent : qu'allez-vous faire pour m'aider à bâtir des logis pour les sans-abri ? »

Premier communicant

Invité à un jeu radiophonique, il en profite pour lancer son premier appel à la générosité.

À cette époque, Radio-Luxembourg diffuse chaque jour, à midi, un jeu baptisé "Quitte ou double". L'émission, très populaire, est écoutée par une majorité de Français. Dans l'entourage de l'abbé, une idée a germé : pourquoi n'y participerait-il pas, puisqu'il n'y a rien à perdre ? D'abord embarrassé, l'abbé accepte de poser sa candidature. C'est ainsi qu'il se retrouve, quelque temps plus tard, face à Zappy Max, le célèbre animateur de l'émission. Les questions portant uniquement sur la vie politique, l'ex-député, très à l'aise, réussit à empocher 250 000 francs de l'époque — soit près de 4 000 euros. Et, soudain, l'abbé a une illumination : pourquoi ne pas profiter du micro qui lui est tendu, de la présence de centaines de milliers d'auditeurs pour lancer un appel à la générosité ? À son tour de poser une question... Elle est simple : que comptent faire tous ceux qui l'écoutent, confortablement installés en famille près de leur poste de radio, pour leurs semblables qui n'ont pas même un toit ? Aussitôt, le téléphone se met à sonner. ●

Extraits de la bande dessinée : "L'Abbé Pierre. L'aventure des compagnons d'Emmaüs", éditions Fleurus (1995).

1952



1953 Les débuts du lobbying

L'abbé décide de mettre ses amis politiques à contribution. Parmi eux, Robert Buron, député de Mayenne, et le sénateur Léo Hamon.

Malgré l'abondance des dons des particuliers, la quête perpétuelle du prochain centime devient harassante. Pourtant, l'abbé ne se laisse pas décourager. Aux premiers jours d'un hiver qui s'annonce glacial, lui et ses compagnons circulent dans Paris avec une camionnette chargée de couvertures et de nourriture destinés aux sans-abri. Un jour que l'engin à bout de souffle est, une nouvelle fois, en panne, l'abbé demande à son ami Robert Buron, député de la Mayenne, de lui prêter sa voiture et de l'accompagner "en tournée". Stupéfait, l' élu prend conscience que de plus en plus

À la sortie de Matignon.



Avec Robert Buron dans les rues de Paris.

de gens dorment à même les trottoirs de Paris, sous les ponts, sur les quais de la Seine. C'est bien la preuve, explique l'abbé à son ami député, que l'élan de solidarité ne saurait suffire. Dans ces circonstances exceptionnelles, l'Etat a le devoir d'intervenir. C'est dans cette perspective qu'en décembre 1953, l'abbé prend contact avec son ami le sénateur Léo Hamon. Convaincu par la détermination de l'abbé, le sénateur propose de faire voter par l'Assemblée la création de "cités d'urgence". ●

« La vraie charité consiste à agir contre l'injustice. »

L'abbé et le mal-logement: le combat d' une vie

1954 L'hiver meurtrier

Début 1954, une série de drames liés à la rigueur de l'hiver — il fera jusqu'à -20° à Paris! — vont pousser l'abbé à se faire entendre auprès des politiques.

NUIT DU 3 AU 4 JANVIER. Conformément à sa promesse, Léo Hamon présente à l'Assemblée l'amendement proposé par l'abbé. Il s'agit de prélever un milliard, sur les 90 prévus pour la reconstruction, afin d'édifier des cités de première nécessité. Hélas, après 72 heures de débat, le projet est rejeté. Cette même nuit, à quelques kilomètres de l'Assemblée, un bébé de trois mois meurt de froid dans le car qui abrite sa famille au milieu d'un campement de fortune.

7 JANVIER. Déterminé à frapper l'opinion, l'abbé écrit à Maurice Lemaire, le ministre de la Reconstruction et du Logement. Une lettre ouverte que *Le Figaro* publie le matin du 5. « Monsieur le Ministre, le petit bébé de la cité des Coquelicots, à Neuilly-Plaisance, mort de froid dans la nuit du 3 au 4 janvier, pendant le discours où vous refusiez les "cités d'urgence", c'est à 14 heures, jeudi 7 janvier, qu'on va l'enterrer. Pensez à lui. Ce serait bien si vous veniez parmi nous à cette heure-là. On n'est pas des gens méchants... » Depuis de longues semaines, l'abbé s'efforce d'amener l'opinion à comprendre que les sans-abri ne sont ni des crapules, ni des fainéants, mais simplement des hommes qui ne gagnent pas de quoi payer une chambre d'hôtel quand ils sortent de l'usine.

12 JANVIER. Un peu avant les obsèques du petit Marc, on annonce à l'abbé que le ministre a décidé d'assister à l'enterrement. À l'heure dite, Maurice Lemaire suit le cortège funèbre qui traverse le camp des Coquelicots avant de gagner le cimetière. Bouleversé par une misère qu'il n'avait pas imaginée, il accepte de suivre l'abbé à Pontault-Combault, où les compagnons d'Emmaüs ont déjà construit une trentaine de pavillons avec l'argent des dons. Le ministre promet alors à l'abbé l'édification de cités d'urgence.

NUIT DU 30 JANVIER. L'hiver a redoublé de violence. Tous les abris, tous les hospices sont pleins, même les commissariats accueillent les sans-abri la nuit, mais il reste des centaines d'hommes et de femmes qui dorment dans la rue. L'abbé et ses compagnons reprennent leurs tournées dans Paris pour distribuer couvertures et vivres aux "couche-dehors". Faute de mieux, on a dressé rue de la Montagne-Sainte-Genève une grande tente militaire prêtée par un marchand de surplus américains. On y a disposé un peu de paille sur le sol. En moins d'une heure, une soixantaine de sans-abri y ont déjà trouvé refuge. L'abbé a dormi parmi eux.

1^{er} FÉVRIER. Dans la nuit du 30 janvier, une femme a été retrouvée morte, boulevard de Sébastopol. On venait de l'expulser. Au matin, un journaliste suggère à l'abbé de lancer un appel à la solidarité à la radio. L'abbé griffonne quelques mots improvisés — « Mes amis, au secours... » — qui seront diffusés au Journal parlé de la RTF, et que l'abbé lui-même lira sur Radio-Luxembourg (voir encadré). ●

Extraits de l'appel du 1^{er} février 1954

"Mes amis, au secours! Une femme vient de mourir de froid sur le trottoir du boulevard de Sébastopol. Elle serrait dans sa main le papier par lequel elle avait été expulsée de son logement. Cette nuit, à Paris, ils sont plus de deux mille à geler dans les rues, sans toit, sans pain, mal vêtus et malades... Il faut que ce soir même, dans chaque quartier de Paris s'ouvrent des centres de dépannage! Et que partout, ces centres fraternels de dépannage accueillent ceux qui souffrent, quels qu'ils soient. Qu'ils puissent s'y abriter,

dormir, manger, reprendre espoir. Qu'ils sachent qu'on les aime, qu'on ne les laissera pas mourir!... Monsieur le ministre de l'Intérieur, je vous en supplie, faites cesser les expulsions, au moins pendant qu'il gèle!... Et vous tous qui m'écoutez, aidez-nous à aider les sans-abri. Il nous faut 5000 couvertures, 300 grandes tentes américaines et 200 poêles catalytiques! Et tous les vêtements chauds que vous ne mettez plus! Afin que, grâce à vous, aucun homme, aucun gosse ne meure cette nuit dans la rue! D'avance, merci!"



Les obsèques du petit Marc le 7 janvier 1954, en présence de l'abbé et de Maurice Lemaire.



Une tente de l'armée américaine, dressée rue de la Montagne-Sainte-Genève, à Paris, accueille une soixantaine de "couche-dehors".





L'insurrection de la bonté

1954

L'élan de solidarité dépasse de loin tout ce que l'on pouvait imaginer. C'est la France tout entière qui se porte au secours de ses concitoyens les plus démunis.

L'ABBÉ S'EST À PEINE TU QUÉ LES PREMIERS COUPS DE TÉLÉPHONE SUBMERGENT LE STANDARD DE RADIO-LUXEMBOURG.

Les auditeurs veulent savoir où envoyer argent, vêtements, couvertures, mobilier, appareils de chauffage. Pris de court, l'abbé jette une adresse : hôtel Rochester, 92, rue La Boétie, dans le très chic VIII^e arrondissement de Paris. Il vient de souvenir que sa propriétaire, Madame Larmier, lui a proposé de mettre quelques chambres à sa disposition. L'affluence des dons est telle que bientôt, c'est l'hôtel tout entier qui sert de dépôt.

LA CHAMBRE 412 DEVIENT LE QG DE L'ABBÉ, qui réclame des lignes téléphoniques (« Dites-leur de débrancher les lignes des coiffeurs pour chiens du quartier et de nous les donner ! »). Dans cette même journée du 1^{er} février, il demande au maire de Paris de laisser cinquante stations de métro ouvertes toute la nuit. Après d'interminables discussions, quatre stations désaffectées sont mises à la disposition des sans-abri (Rennes, Liège, Champ-de-Mars et Saint-Martin qui, à elle seule, va recueillir jusqu'à 750 personnes !). Au cours de cette "Nuit de la charité", quarante centres de dépannage ont surgi dans la région parisienne. « Personne n'a couché dehors à Paris la nuit dernière », titrera *France-Soir* le lendemain matin.

DANS LES JOURS QUI SUIVENT, LES ACTIONS SE MULTIPLIENT : les élèves de Polytechnique, qui font office de standardistes, lancent l'"Opération chambres de bonne" ; certains commissariats se transforment en centres d'accueil. Les dons arrivent de partout, y compris de l'étranger. Des lettres simplement libellées "Abbé Pierre, France", parviennent à destination. Bientôt, l'hôtel Rochester ne suffit plus à stocker les dons divers. L'abbé demande alors à disposer de la gare d'Orsay, désaffectée, qui sert à l'époque de garage. Après quatre jours de discussions, la gare peut enfin accueillir les tonnes de vêtements et de biens de première nécessité collectés par les centres de dépannage. Sur la façade, on tend un immense calicot : "Gare de l'espoir, Paris vous aide".

LES MAGASINS DU PRINTEMPS LANCENT L'OPÉRATION "CENT FRANCS POUR L'ABBÉ PIERRE". En quelques jours, les murs et le toit d'une maquette de maison en carton grandeur nature sont recouverts de billets de 100 francs. Des artistes et des personnalités se joignent à l'élan de solidarité. Michel Simon vient en personne remettre une enveloppe contenant un million de francs ! Une galerie d'art parisienne organise une mise aux enchères de tableaux de peintres célèbres (Braque, Chagall, Matisse...) et donne le produit de la vente à l'abbé. Charles Trenet achète 1 750 000 francs un portrait de l'abbé par Rouault. En l'espace d'une semaine, les dons collectés atteignent 500 millions de francs (près de 8 millions d'euros). Le 4 février, l'Assemblée vote enfin un crédit exceptionnel de 10 milliards de francs (plus de 150 millions d'euros) destinés à la construction de 12 000 logements d'urgence. Le lendemain, l'abbé signe un premier contrat pour la mise en chantier de quarante-huit maisons au Plessis-Trévisé. ●



De haut en bas et de gauche à droite :

L'hôtel de Mme Larmier, 92, rue La Boétie.

Dans son QG de la chambre 412, l'abbé se veut "la puce qui saute sur les genoux des hommes politiques".

La "Gare de l'Espoir". En moins de cinq jours, les Français envoient 15 000 couvertures, 6 000 pardessus, 8 000 pantalons, 5 000 paires de chaussures, 10 000 chandails. De quoi vêtir 30 000 familles.

Opération "Cent francs pour l'abbé Pierre" aux magasins du Printemps.

« La beauté d'une ville n'est ni dans ses musées ni dans ses cathédrales... La beauté d'une ville, c'est de ne pas avoir de taudis, de ne pas avoir de sans-logis. »

L'abbé et le mal-logement: le combat d'une vie

années
50-60

Emmaüs et le temps des HLM

Avec l'argent récolté au cours de "l'insurrection de la bonté", l'abbé crée, en 1954, la société HLM Emmaüs. La même année voit la naissance de l'Association Emmaüs.

Au milieu des années 1950, les compagnons concentrent leur action sur les Centres fraternels de dépannage, futurs CHRS (Centres d'hébergement et de réadaptation sociale). Leur regroupement donne naissance, en mars 1954, à l'Association Emmaüs Paris. De multiples initiatives sont lancées : centres d'accueil, services sociaux, opérations débarras. Suit la création de la SAHLM Emmaüs, qui finance l'habitat locatif social (la SAHLM gère aujourd'hui plus de 10 000 logements sociaux en Île-de-France).

En 1958 l'abbé, souffrant, renonce à ses fonctions de président de l'association. Il se concentre sur l'action internationale. C'est ainsi qu'en 1971, sous son égide, 95 associations de 20 pays différents fondent Emmaüs International et pratiquent la récupération. Quand il n'ont rien à récupérer, ils s'adaptent à l'environnement local : élevage aux Philippines, pêche maritime en Colombie, artisanat en Inde et en Bolivie, fabrique de parpaings en Argentine. En 2000, Emmaüs International compte 450 associations, couvrant 38 pays.

1954 : la Cité Emmaüs d'Argenteuil sort de terre. Elle propose 190 logements sociaux.



« Une ceinture de bombes »

1975

En 1975, on construit 500 000 logements. C'est une année exceptionnelle, mais la décision de concentrer les logements sociaux en périphérie des villes se révélera être la source du « problème des banlieues ».

Dans les années 1960, les pouvoirs publics se sont lancés dans d'ambitieux programmes de logements à loyer modéré. Les terrains les moins chers se trouvant à la périphérie des villes, on voit se créer une ceinture de grands ensembles. Dans ces tours et ces barres, on loge des foyers modestes, en partie issus de l'immigration. Une concentration qui entraînera, dans les années 1980/90, quand le plein emploi ne sera plus qu'un souvenir, la ghettoïsation partielle des certaines cités, occupée majoritairement par des travailleurs immigrés, peu ou pas qualifiés, de plus en plus souvent réduits au chômage. « Une ceinture de bombes », comme le rappellera l'abbé vingt ans plus tard.



Les années 60 ont vu se multiplier les "grands ensembles" de tours et de barres.

1984

À nouveau au-devant de la scène

Les années 80 voient se développer "une nouvelle pauvreté". C'est pour l'abbé Pierre l'occasion de replacer dans le débat public la lutte en faveur des défavorisés.



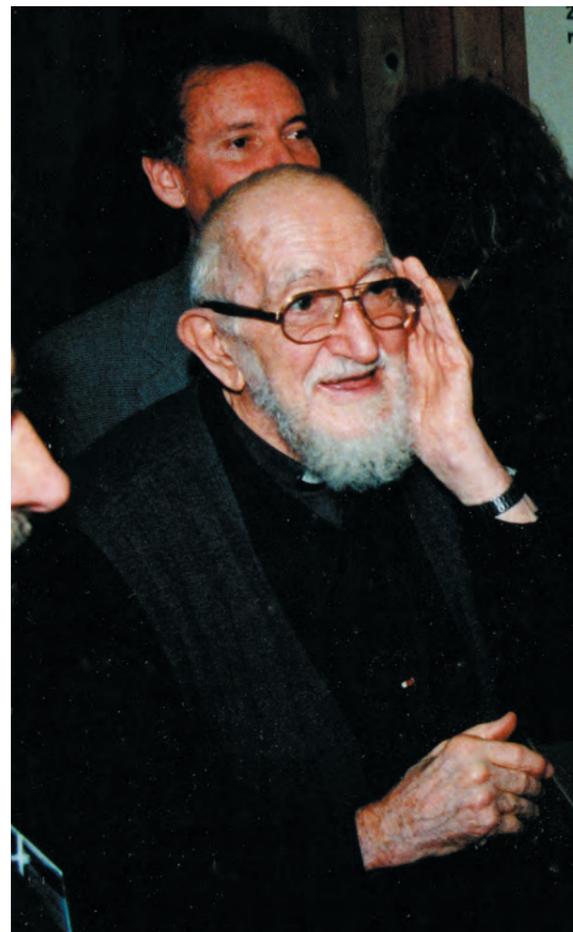
L'abbé Pierre et Coluche s'unissent pour agir contre "la nouvelle pauvreté".

En 1982, la lutte contre la "nouvelle pauvreté" donne un nouvel élan au mouvement Emmaüs. Il répond aux sollicitations des pouvoirs publics lorsque ceux-ci mettent en place des outils : RMI, réquisitions, actions pauvreté-précarité... L'abbé fait son retour au-devant de la scène le 23 novembre 1984 en lançant la Banque alimentaire. Un mois plus tard, il monte une campagne de fin d'année contre la pauvreté : le Noël de l'abbé Pierre. L'augmentation des sans-logis conduit l'association à développer des solutions complémentaires, dont l'accueil de jour. Depuis plusieurs années, l'abbé songeait à ouvrir des "maisons dans la rues". Son projet verra le jour en 1991 avec la création des Boutiques Solidarité.

« Voilà que tout d'un coup s'écroule ce qui était devenu pour nous une idole : la croissance. »



L'abbé défend le droit élémentaire de chacun à



L'abbé en compagnie de Louis Besson, ministre du Log

L'abbé Pierre crée la Fondation Abbé Pierre pour le Logement des Défavorisés

1987

Priorité absolue : le droit au logement

À l'origine, on trouve un constat fondamental : plus que la perte d'un emploi, c'est l'exclusion du logement qui met les individus hors du circuit social.

Avec l'intensification de la crise et la montée du chômage, la précarité touche désormais plusieurs millions de personnes. Lors des Rencontres humanitaires internationales de Pont-Saint-Espirit, en 1987, des proches de l'abbé, conscients que la perte d'un toit est un élément déterminant dans le processus de l'exclusion, lui proposent de créer une fondation. L'objet de cette dernière serait d'offrir une aide concrète au logement et de se faire le porte-parole des plus démunis auprès des pouvoirs publics. Ainsi naît l'Association en vue de la création de la Fondation Abbé Pierre pour le Logement des Défavorisés.

Quelque temps après, Louis Besson, alors ministre délégué au Logement du gouvernement de Michel Rocard, présente au Parlement un projet de loi « visant à la mise en œuvre du droit au logement ». Il s'articule autour de trois grands principes : développer une offre de logement diversifiée, permettre une insertion durable, créer les conditions d'une mobilisation conjointe de l'État, des collectivités territoriales et des autres instances concernées. Et en effet, il y a urgence : on avance une estimation en France de 400 000 sans-abri et 2,5 millions de mal logés. Trois ans de combat seront nécessaires pour voir promulguer la loi Besson.

« Il faut que chacun mette ses dons, ses talents, ses compétences au service de tous dans un esprit fraternel. »

La vocation de la Fondation

Apporter une aide concrète aux familles rencontrant de graves difficultés de logement. Susciter et encourager toutes les initiatives associatives. Participer au financement d'opérations innovantes de construction, de réhabilitation de logements, d'actions d'accompagnement social, économique et culturel. Intervenir auprès des administrations, municipalités et organismes divers pour la mise en place d'aides personnalisées. Proposer aux élus, aux pouvoirs publics des améliorations de la réglementation existante. Expérimenter des solutions innovantes pour l'accueil et l'hébergement des publics défavorisés.



disposer d'un logement décent.

Loi Besson : le devoir de solidarité

1990

La loi Besson est en prise directe avec la réalité des années 90 : l'accroissement de la paupérisation d'une partie de la population.

Loi n° 90-449 du 31 mai 1990. Visant à la mise en œuvre du droit au logement (J.O. 2 juin ; D. et A.L.D. 1990.259).

Art. 1^{er}. Garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation.

« Toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité, dans des conditions fixées par la présente loi, pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir. Le Conseil national de l'habitat est chargé d'établir chaque année un bilan de l'action engagée qui est rendu public. »

Première grande victoire de la Fondation, la contribution à l'élaboration de la loi Besson. Son article premier mentionne que « le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour la nation ». La loi prévoit la mise en place d'un plan départemental pour les personnes défavorisées et la création d'un Fonds de solidarité pour le logement (FSL). Il est à la fois destiné à aider les personnes défavorisées à accéder à un logement et à garantir leur maintien dans le logement.

Dans les années qui suivent sa promulgation, on constate combien il était nécessaire que la loi Besson soit mise en œuvre. La paupérisation d'une partie de la population s'accélère : entre 1986 et 1995, le nombre de foyers bénéficiaires des aides au logement a augmenté de 60 %. Reste la question de l'application. Si tous les départements ont signé un plan pour le logement des personnes défavorisées, on constate que seuls une vingtaine d'entre eux fonctionnent en 1993. La mixité sociale n'est pas la préoccupation première des élus. Et, malgré ses causes clairement identifiées, la pauvreté inspire toujours plus de méfiance que de compassion. Cela justifiera, dix ans plus tard, la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU), qui exige de chaque agglomération de plus de 50 000 habitants qu'elle propose au moins 20 % de logements sociaux. En tout cas, la loi Besson a donné l'impulsion nécessaire : fidèle à l'engagement de l'abbé, la Fondation a désormais vocation d'interpeller les pouvoirs publics sur la question du logement social, et ne s'en prive pas...

L'abbé et le mal-logement: le combat d' une vie

1991

Faire la guerre à la misère

En créant les Boutiques Solidarité, la Fondation invente l'accueil de jour, première tentative de briser le cercle vicieux de l'exclusion : pas de logement, donc pas d'adresse, donc pas d'emploi, donc pas de sécurité sociale...

Pour les "couche-dehors", quelle que soit la structure accueillante, un principe était acquis depuis toujours : l'hébergement n'était possible que la nuit. Chaque matin, des hommes et des femmes se voyaient condamnés à passer la journée dehors, livrés à la rue, à la manche, à l'alcool. En créant les Boutiques Solidarité, la Fondation s'attache à développer un accueil de jour : il s'agit de proposer des lieux où les exclus trouveront à la fois de la chaleur humaine et un soutien social. Cette démarche doit permettre, en retissant le lien social perdu, de renverser le processus de l'exclusion et de favoriser une relance du projet de vie. En ayant accès à des ateliers d'insertion où il est guidé

Première Boutique Solidarité à Marseille. L'Abbé avec le maire Jean-Claude Gaudin...



... une deuxième s'ouvre à Valenciennes.

dans sa recherche d'un logement, d'un emploi, et dans ses démarches administratives, l'accueilli peut retrouver « l'accès tant à ses droits qu'à ses devoirs de citoyen ». Il trouve également des ateliers d'épanouissement personnel : photographie, football, café "philo"... Enfin, compte tenu de l'aggravation de la santé de trop nombreux sans-abri, les Boutiques Solidarité mettent à leur disposition des permanences médicales. Il est important de comprendre que la vocation des Boutiques n'est pas d'offrir une sorte de remède miracle à la misère, mais de fournir les moyens nécessaires à accompagner les exclus dans un processus progressif de réinsertion. ●



L'Abbé et Simone Veil inaugurent la Boutique Solidarité de Paris en 1993.

« L'honneur d'un pays ne réside pas dans la beauté de ses monuments, mais bien dans le fait que tous ses habitants aient un toit. »

L'abbé refuse la Légion d'Honneur



« Ces dernières semaines, des dizaines de familles de travailleurs sans logis, traquées par la police, ont dû chercher refuge d'églises en églises (...) Pourquoi le pouvoir de l'Etat ne remet-il pas en vigueur les dispositions qui existent depuis longtemps, nous disent les juristes, pour, d'autorité, en attendant d'avoir assez bâti, effectuer au nom de la loi, les "attributions d'office" des locaux vacants, habitables ou à peu de frais, aménageables? (...) L'honneur est là. Il exige que les plus souffrants soient servis les premiers. Tant que cet honneur reste ignoré, comment pourrait être accepté, par qui que ce soit, quelque distinction dans l'ordre national? » L'abbé consentira à porter à nouveau son insigne de commandeur de la Légion d'Honneur après la création du Haut comité pour le logement des défavorisés (HCL).

« L'honneur exige que les plus souffrants soient servis les premiers »

Un pied à l'Élysée

1992

Le 11 février 1992, la Fondation est reconnue d'Utilité Publique. Le 22 décembre de cette même année, un décret institue auprès du Premier ministre le Haut Comité pour le Logement des personnes défavorisées (HCL).

En novembre 1992, l'abbé sollicite auprès de Pierre Bérégovoy la création d'un Haut Comité pour le logement des défavorisés. Ce n'est pas la première fois. C'est d'ailleurs parce qu'il n'a pas obtenu satisfaction qu'il a refusé, le 14 juillet précédent, sa nomination au rang de Grand officier de la Légion d'Honneur (voir encadré). « Prenez garde, écrit-il à son ami Premier ministre, que vos enfants ne deviennent des petits monstres qui n'auront jamais connu leur peuple, qui n'auront jamais croisé le chemin d'autres enfants aussi dignes qu'eux, mais qui vivent pourtant dans des conditions telles qu'un paysan refuserait d'y faire vivre ses cochons. » En décembre, locaux, crédits et personnel sont accordés. Le HCL est présidé par Louis Besson, ex-ministre du Logement. La mis-

sion du Comité est de « faire toute proposition utile sur l'ensemble des questions relatives au logement des personnes défavorisées ». Depuis, chaque année, le HCL, en présence de l'abbé Pierre, remet un rapport au président de la République. Le premier, en décembre 1993, affirmait la nécessité d'une « action rapide et prioritaire » en faveur des mal logés et des sans-abri. Il mettait l'accent sur un point crucial : ce ne sont pas les outils ni le financement qui manquent pour faire appliquer le droit au logement, mais la volonté qui fait souvent défaut. Comme en 1954, le problème du logement reste un problème politique. En instituant cette "piqûre de rappel" annuelle, l'abbé se montre fidèle à sa volonté d'être « la puce sur les genoux des hommes politiques ». ●



Hervé de Charette et l'abbé Pierre autour de François Mitterrand, lors de la remise du rapport du Haut Comité en janvier 1995.

1993

Un toit, c'est un droit

De gauche à droite
et de haut en bas :

Des enfants expulsés
manifestent avec l'Abbé,
place de la République.

Déterminé à empêcher
toute expulsion musclée
des squatters installés au 41,
avenue René Coty, à Paris,
dans le XIV^e arrondissement,
l'Abbé barre l'accès
de l'immeuble.

À l'approche de l'hiver,
la Fondation lance
une campagne d'affichage
sur le thème « Dis maman,
où on dort ce soir ? »
avec la participation
de Cathy Leroy, sans-abri
alors qu'elle est enceinte.

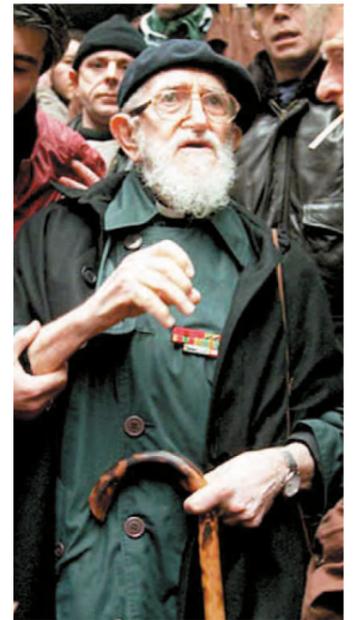
Faute de moyens suffisants, de nombreuses familles se réfugient dans des squats.
Régulièrement, les propriétaires font appel à la police pour les déloger. En septembre 1993, l'Abbé en personne
s'interpose face aux CRS venus expulser des squatters.

Au début des années 90, une nouvelle population de mal logés apparaît : il s'agit souvent de personnes d'origine immigrée qui ne parviennent pas à gagner de quoi loger leurs familles et sont les victimes désignées des marchands de sommeil. La seule façon d'échapper à ces derniers, c'est d'investir des logements inoccupés, souvent insalubres. Les occupants de ces squats sont régulièrement évacués sans ménagement.

En mai 1990, un mouvement de solidarité permet à des familles expulsées de s'installer place de la Réunion, dans le XX^e arrondissement de Paris, sous des tentes prêtées par Emmaüs. Ne désirant pas "ouvrir" un autre squat, les familles réclament leur droit à un relogement définitif. Le campement dure cinq mois et se termine quand la dernière famille a l'assurance de trouver un toit. C'est l'amorce d'un tournant stratégique. La solidarité s'organise désor-

mais autour de trois axes : arrêt des expulsions, remise à l'honneur de la loi de réquisition — non appliquée depuis les années 1950 — et relogement définitif et décent des familles.

À l'automne 1993, des squatters occupant un immeuble au 41, avenue René Coty, à Paris, sont à leur tour menacés d'expulsion. Le 25 septembre, l'abbé Pierre — qui vient de fêter son quatre-vingt unième anniversaire ! — s'installe devant l'immeuble pour empêcher les forces de police de procéder à l'expulsion. Grâce à la "résistance" de l'abbé, une délégation de squatters est reçue à Matignon et un accord est signé. Pour la première fois, une décision de justice reconnaît la notion de « squat par nécessité ». Deux ans plus tard, Edouard Balladur, alors Premier ministre, présentera des mesures visant à combattre l'exclusion et à remettre en application l'ordonnance de 1945 sur les réquisitions de logement. ●



Le 1^{er} février 1994, l'abbé prononce un nouvel appel sur RTL. « Assez d'indifférence. C'est la guerre ! La guerre de défense contre la misère qui attaque l'univers total des hommes. (...) Mes amis, mes compagnons d'Emmaüs de France, et bien d'autres, prendront le relais, soyez-en sûrs, pour vous harceler, vous, tous les gens de France, jusqu'à ce que la joie de vivre puisse, enfin, renaître pour tous. »

L'abbé et le mal-logement: le combat d'une vie

1994

Une ville pour tous

Pendant deux années consécutives, la Fondation organise le concours "Une Ville Pour Tous". Il met à l'honneur trois communes de plus de 50 000 habitants ayant réalisé des projets innovants en matière de logement social. Dans un contexte où certaines municipalités freinent délibérément les actions en faveur du logement, il s'agit, en somme, de signaler les bons élèves.

Dix ans plus tard, soit trois ans après le vote de la loi SRU qui oblige les municipalités à construire 20 % de logements sociaux, on relève encore plus de 30 % de communes qui n'appliquent pas la loi.

1995

Premier rapport de la Fondation sur le mal-logement

Le texte commence par un état des lieux décrivant "une situation de disette dans un pays riche". Après cet inventaire du mal-logement en France, le rapport évoque le rôle des associations et, en particulier, de la Fondation par le truchement des Boutiques Solidarité. Enfin, il dresse une liste de propositions et d'interpellations avec, au premier rang, la nécessité de mobiliser les pouvoirs publics.



1997

Le Tour de France des mal-logés et des sans-abri

Pendant les hivers 1997 et 1998, la Fondation organise une série de rencontres dans plusieurs villes de l'Hexagone. Malgré ses 85 ans, l'abbé reprend sa canne et entame un Tour de France des mal-logés et des sans-abri. Il ne s'agit pas d'une visite protocolaire, à base de sourires et de poignées de main. Ces rencontres doivent donner la parole aux exclus du logement, remobiliser une opinion publique trop sollicitée et prompt à l'indifférence, évacuer les a priori, encourager les acteurs associatifs. Les principales questions abordées sont : le logement des jeunes, la prévention des expulsions, la création de logements accessibles aux plus démunis, les problèmes de santé liés à l'errance, la lutte contre l'insalubrité.



1998

Le Fonds d'Urgence



Créé à l'occasion de la guerre dans les Balkans en 1998, le Fonds d'Urgence est utilisé à chaque fois qu'une catastrophe, naturelle ou industrielle, touche une population. Il aura permis de venir en aide aux sinistrés de la Somme en 2001 (ci-contre), comme aux victimes de l'explosion de l'usine AZF à Toulouse en 2002 ou à celles du tremblement de terre de Boumerdès en Algérie en 2003.

« Mieux vaut notre petit geste, notre petite action qu'un grand et beau rêve qui ne se réalise jamais. »

« Le XXI^e siècle sera fraternel ou ne sera pas. À chacun de nous, quelles que soient la foi ou la pensée qui l'animent, de faire que cette certitude vienne à vivre. »

Lutte contre l'exclusion : une loi, enfin !

1998

À la veille du troisième millénaire, il reste tant à faire que l'abbé reprend son lobbying et exige une loi contre les exclusions. Elle sera promulguée en 1998. Son volet logement est abondamment nourri des contributions de la Fondation.



En 1998, un ménage français sur dix dispose de revenus inférieurs au seuil de pauvreté, six millions de personnes dépendent des minima sociaux, au moins 200 000 personnes sont sans abri. Le sort des mal logés étant de plus en plus précaire, le gouvernement décide de voter une loi de lutte contre les exclusions, visant à empêcher les processus de marginalisation insidieuse. Le volet logement de la loi, axé sur les moyens de prévenir les situations d'exclusion, a été abondamment nourri des chevaux de bataille de l'abbé. On y retrouve des préoccupations mises en avant depuis la création de la Fondation : éviter à tout prix la perte du logement, sortir des situations de surendettement, permettre aux plus démunis de conserver des moyens pour vivre décemment, éviter les atteintes à la dignité humaine. La loi devrait permettre d'améliorer

les moyens d'existence des plus démunis. Sur le terrain de la santé, la Couverture maladie universelle veut apporter une réponse à tous ceux qui éprouvent des difficultés financières pour se soigner. Au passage, l'Etat reconnaît que seul, il ne peut tout faire, que ce sont ceux qui côtoient quotidiennement les personnes en situation de dénuement et de détresse, qui peuvent concrètement faire reculer l'exclusion. Donner à chacun, là où il se trouve, le pouvoir de répondre et les moyens d'intervenir contre les exclusions est un enjeu de solidarité, mais aussi de citoyenneté. Comme le stipule l'article premier de la loi, « La lutte contre les exclusions est un impératif national fondé sur le respect de l'égalité de tous les êtres humains et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la Nation ».

2000

Pas d'habitat sans solidarité

Pour faire vivre la loi de lutte contre les exclusions, la Fondation crée l'Espace Solidarité Habitat.

Rassemblement de partenaires spécialisés dans l'intervention autour du mal-logement comme la CGL (Confédération générale du logement), l'Espace Solidarité Habitat (ESH) est mis en place à l'initiative de la Fondation. Il offre un accompagnement social

permettant aux personnes accueillies de s'impliquer dans la gestion d'un budget, l'amélioration d'un logement. On y aborde : les problèmes liés à la suroccupation ; l'insalubrité (lutte contre le saturnisme en collaboration avec l'AFVS, l'Association des familles victimes du saturnisme) ; le surendettement (avec SOS Familles, une association vouée à apporter une aide financière et éducative, créée par Emmaüs en 1967) ; les menaces d'expulsion. L'ESH fournit des informations sur les droits et les aides existantes et guide les personnes dans leurs démarches. Le cas échéant, l'ESH peut entreprendre une médiation avec les propriétaires privés ou les pouvoirs publics.



Le plan grand froid de la Fondation

2001

Le 18 décembre, la Fondation Abbé Pierre débloque une aide d'urgence de deux millions de francs pour aider les personnes en grande précarité victimes du froid.

Face à la violence de la vague de froid de l'hiver 2001, les dispositifs d'accueil réservés aux personnes en grande précarité sont saturés. Alertée par les Boutiques Solidarité et les associations de terrain sur la situation de détresse des sans-abri, la Fondation débloque une aide d'urgence de 2 millions de francs. De quoi apporter un secours immédiat aux personnes dans le besoin en leur fournissant des biens de première nécessité (couvertures, parkas, duvets, chaussures) et en finançant des nuitées d'hôtel pour les personnes à la rue. Le fonds est renouvelé chaque année.



À gauche, en haut : tout faire pour que personne ne dorme dehors au péril de sa vie ; en bas : à Metz, un minibus, dont l'achat a été financé par la Fondation, assure une mission de Samu social.

2002

Le réseau des Pensions de famille

À la frontière entre logement individuel et collectif, les Pensions de famille permettent à des populations très marginalisées d'envisager un retour progressif à l'autonomie.

Depuis 2001, la Fondation apporte un soutien méthodologique et financier à une quinzaine d'associations engagées dans le projet « Pensions de famille ». Il s'agit d'unités de vie d'une vingtaine de places, préservant une ambiance familiale et animées par un couple d'hôtes salariés. Ces lieux de vie allient logement individuel et espaces collectifs. La participation à la vie collective se fait selon les moyens de chacun: les pensionnaires peuvent privilégier un mode de vie autonome ou bénéficier des installations communes (cuisine et salle à manger, par exemple). Ce type d'hébergement est destiné à des personnes ayant connu une exclusion durable. Il permet d'apporter une aide réelle aux personnes fragiles, sans liens familiaux, qui ne supporteraient pas de se retrouver seules dans un loge-

ment, ne se nourriraient pas ou mal et, pour ceux qui souffrent d'une pathologie identifiée, ne suivraient pas leur traitement médical. La Fondation porte en direct deux de ces Pensions de famille, celle de Metz et celle de Marseille. La première, inaugurée en décembre 2003, est un superbe bâtiment, autrefois résidence d'un entrepreneur en bâtiment local, installée à Woippy, une commune voisine de la métropole lorraine. Elle accueille douze personnes en studio. La Pension de Marseille s'est ouverte au printemps 2004, dans un immeuble de cinq étages du centre-ville. La Fondation y a rénové 17 logements (du studio au T3). Depuis, toujours avec l'aide de la Fondation, d'autres Pensions se sont ouvertes à Grasse, Besançon, Toulouse, Beauvais, Cavaillon, Montpellier...



Marseille, printemps 2004. L'Abbé rencontre les pensionnaires.



Metz, hiver 2003. L'Abbé inaugure, dans les faubourgs de Metz, la Pension de famille de Woippy.

« Ce n'est pas à nos gouvernements de nous dire comment être solidaires. C'est à nous de leur montrer la société que nous voulons. Ils comprendront. »



Madagascar, l'abbé Pierre pose une première pierre.

« La mondialisation nous contraint à tenter de construire, enfin, un monde fraternel. »



En Algérie, construction d'un village de 85 maisons pour les victimes des tremblements de terre.

Solidarité sans frontière

2003

La Fondation affecte 10 % de ses missions sociales à des programmes d'aide aux pays pauvres. La réalisation est confiée à des ONG locales. Ces opérations, auxquelles sont associées les populations, comportent très souvent un volet "habitat" et un volet "développement économique".

En juin 2003, à Madagascar, la Fondation, en partenariat avec des acteurs locaux, participe à la construction d'un village de 100 maisons accueillant les familles déplacées du bidonville de Lalambly.

En Inde, la Fondation s'attache à fournir une aide aux populations démunies et marginalisées, près de 30 000 personnes en état d'extrême pauvreté. Des soutiens à des actions de développement (du type micro-crédits), permettent à ces populations d'accéder à une autonomie financière.

Le 9 octobre 2004, en Algérie, l'abbé Pierre inaugure 85 maisons destinées aux familles sinistrées par le séisme de 2003. La participation de la Fondation s'élève à 400 000 euros.

En 2005, au lendemain du tsunami qui ravage l'Asie du sud-est, la Fondation, en liaison avec Emmaüs International, finance la construction d'abris provisoires et l'achat d'objets de première nécessité. A Pusong, où 133 familles vivent principalement de la pêche, la Fondation investit 400 000 euros pour relancer l'économie locale. 64 bateaux peuvent reprendre la mer.

Au Maroc, dans le village d'Aït Zakri, touché par le séisme de 2004, la Fondation participe à un programme de reconstruction de 70 maisons. Au nord-est du Brésil, elle finance entièrement, depuis 2003, un programme de développement au profit des indiens Tapebas : des personnes âgées isolées et sans ressources disposent désormais d'une chambre avec un coin sanitaire dans une maison inaugurée à Alto Alegre en novembre 2005.



2004

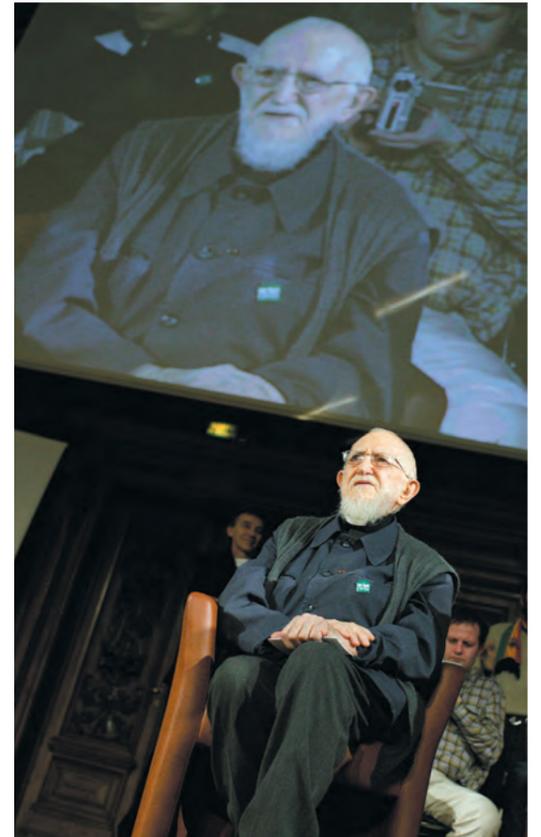
Les 50 ans de l'appel de l'Abbé Pierre

Le 2 février 2004, à l'occasion de la remise du rapport mal-logement, l'abbé Pierre interpelle les responsables politiques et demande de relancer la production de logements sociaux.

Présentation du Rapport mal-logement 2004 à la Sorbonne. L'Abbé aux côtés de Raymond Etienne, président de la Fondation (à droite), et de Laurent Desmard, son secrétaire particulier (à gauche).

Au lendemain du cinquantième anniversaire de son appel, l'abbé sait qu'il peut compter sur sa « force d'interpellation » : dans un climat de précarité croissante, ses mots frappent juste. Les politiques savent qu'ils ne peuvent rester sans réagir : la crise du logement remet en cause l'exercice des droits fondamentaux des citoyens et peut se révéler un danger pour la démocratie. Prémonition confirmée, entre autres événements, lors de la révolte des cités en novembre 2005.

Le rapport 2004 de la Fondation invite à relancer la production de « logements très sociaux » à destination des ménages les plus modestes. Surtout, il insiste une fois de plus sur la nécessité de faire respecter la loi, qui fait obligation aux communes de plus de 50 000 habitants de construire 20 % de logements sociaux. Le 6 février, Jean-Pierre Raffarin, alors Premier ministre, annonce l'organisation, à l'automne 2004, d'un « grand débat national sur le logement social » et promet le lancement d'un « plan de bataille pour lutter contre l'insalubrité sur l'ensemble du territoire », prévoyant notamment la possibilité de « séquestrer les biens des marchands de sommeil ».



La culture, une étape pour se réappropriier le monde

La promotion d'actions culturelles dans les quartiers contribue à la reconnaissance des habitants et à l'amélioration de leurs conditions de vie. Agir contre le mal-logement, c'est aussi agir contre le mal-habiter.

Comme le souligne Marie-Thérèse Koehler, administratrice de la Fondation et référente de l'action culturelle après du Bureau, « les études prouvent que la culture autorise des gens, parfois en grande détresse, à reprendre confiance, à trouver au fond d'eux-mêmes des richesses que la vie a enfouies, à renouer avec leurs racines, à s'insérer dans une collectivité. » Dans des quartiers souvent abandonnés de tous, l'action culturelle favorise la réappropriation de soi-même et de son environnement.

L'action culturelle, ce peut-être un spectacle, des repas de rue, un concert. Juste de quoi redonner aux oubliés du système la certitude qu'ils partagent la même humanité que tous. Parmi les actions soutenues par la Fondation, on peut citer un travail de mémoire réalisé au sein de la Cité de la Joie au Plessis-Trévisé. Première cité d'urgence construite à l'initiative de l'abbé Pierre, elle compte encore quelques familles qui se souviennent du jour de leur arrivée, le 15 novembre 1954, et de leur surprise de découvrir de vrais sanitaires,

elles qui n'avaient pas même l'eau courante dans les bidonvilles qu'elles habitaient précédemment. À l'occasion de la réhabilitation de la cité, tous les habitants ont été invités à réaliser une exposition contant l'histoire et les métamorphoses de la cité. Une manière de traduire en image l'esprit qui a toujours soufflé sur les lieux.

« Il y a une urgence à réagir avant que ne soit consommée la rupture entre les populations, et notamment les jeunes de banlieue et toutes les institutions. »

2004



À Evry, depuis 1999, l'association Permis de vivre développe, en collaboration avec la Fondation, des projets culturels auxquels sont associés les habitants du quartier du Bois-Sauvage: carnivals, fêtes interculturelles, spectacles...



Lors des opérations d'autoréhabilitation, les bénéficiaires mettent la main à la pâte en fonction de leur savoir-faire.

Mettre fin à l'insalubrité et à l'inconfort

2005

*On souffre encore de saturnisme dans certains quartiers de Paris.
Et les incendies tragiques de l'été 2005 ont montré à quel point l'inconfort peut tuer.
La lutte contre l'insalubrité reste une des priorités de la Fondation.*

Dans de nombreuses communes de France, la Fondation finance des travaux de mise en sécurité des habitats. Ce sont généralement des associations locales, comme les Compagnons Bâisseurs, qui aident les locataires à reprendre un habitat très dégradé et à le remettre aux normes. Le recours à l'autoréhabilitation donne toujours de bons résultats : le fait que le bénéficiaire de l'aide soit associé à une partie des travaux et aménagements facilite sa réinsertion. Chacun participe selon sa bonne volonté et ses talents de bricoleur. Les premières interventions relèvent souvent de la sécurisation des lieux : nombre de logements anciens disposent d'installations électriques antédiluviennes, qui peuvent être sources de courts-circuits et d'incendie. Les systèmes de chauffage et l'isolation, la réfection des toitures font partie des interventions les plus courantes : elles visent d'abord à permettre le maintien dans les lieux en toute sécurité, surtout en présence d'enfants. On constate souvent que les personnes ayant participé

à une autoréhabilitation se font volontiers les ambassadeurs de ces actions auprès de voisins, ce qui permet, en plus, de retisser un lien social parfois escamoté. La Fondation est, dans ce cadre, très active, ainsi qu'auprès des gens du voyage dont les campements sont souvent privés de tout accès à une hygiène minima. ●



Autoréhabilitation réalisée par l'association La Caisse à Outils avec l'aide de la Fondation.

Relancer le logement très social

2005

*L'essentiel des logements sociaux du parc public s'adresse d'abord aux foyers modestes, voire aux classes moyennes et reste hors de portée des familles défavorisées.
La Fondation propose de renforcer la notion de logement social.*

Le mardi 29 juin, la Fondation lance un programme en faveur du logement très social, « le grand oublié de la politique du logement ». La réduction des subventions de l'Etat conjuguée à la flambée des prix du foncier et à l'augmentation des coûts de la construction a entraîné une baisse de 50 % de la production des « logements très sociaux » entre 1994 et 2004. La Fondation décide d'accroître son effort en faveur de la création de logements accessibles aux plus défavorisés : des logements PLAI (prêts locatifs aidés d'intégration). L'objectif de la Fondation est de soutenir la création de 1500 logements très sociaux, ce qui permettra de reloger près de 5 000 personnes. Son apport représente 5% du prix du logement (jusqu'à 10% pour des projets de pensions de famille ou de logement en direction des jeunes). Les travaux sont de préférence confiés aux opérateurs associatifs, à des entreprises d'insertion faisant appel à l'auto-construction, dans le cadre de l'insertion par l'habitat et par l'emploi. Le financement est réparti entre bailleurs de fonds propres, subventions diverses — Etat et collectivités locales — et emprunts. La Fondation rappelle qu'il appartient à l'Etat de soutenir la production de logements très sociaux et de demander aux communes de respecter le quota de 20 % de logements sociaux. ●



« Je suis choqué que le logement social aujourd'hui soit le plus souvent perçu comme le logement des cas sociaux. »

Le rapport Pelletier-Doutreligne

10 octobre 2005. Jean-Louis Borloo reçoit les conclusions de l'étude qu'il a confiée, au lendemain des incendies du mois d'août à Paris, à Patrick Doutreligne, délégué général de la Fondation, et à Philippe Pelletier, président de l'ANAH. Le document comporte 25 propositions pour une meilleure sécurité des personnes dans l'habitat ancien. Il met l'accent sur le rôle de l'Etat et sur la prévention à mettre en place dès lors qu'on a affaire à des populations fragiles : leurs conditions de logement, dans l'habitat indigne, crée une inégalité flagrante face aux risques liés à l'insalubrité, (en particulier, risque d'incendie). L'ordonnance sur l'habitat indigne permettra aux acteurs, notamment aux maires, de disposer de procédures plus simples et d'intervenir d'urgence et d'office.

« Faire des petites choses n'est jamais ridicule, n'est jamais inutile. »

2006

L'abbé et la Fondation interpellent l'Assemblée

Le 24 janvier 2006, l'abbé est à l'Assemblée pour soutenir la loi SRU mise en cause par l'Etat. Des propos qu'il renouvellera lors du Rapport du mal-logement.

« Quand des jeunes, des étudiants, tous les plus faibles sont agressés avec des dégâts comme ceux que la crise du logement leur fait subir, on n'attend pas indéfiniment de prendre les moyens de mobilisation nécessaires. Nous devons être en guerre contre cet ennemi sournois, destructeur, qui fait trop de victimes. »



À gauche, le 24 janvier 2006 à l'Assemblée nationale : l'abbé Pierre et Jean-Louis Debré. À droite, l'Abbé s'adresse aux médias pour protester contre les amendements de la "loi Borloo".



Deux jours avant que les amendements à la loi SRU soient présentés devant les députés, l'abbé Pierre se rend à l'Assemblée nationale :

« Si je suis là, cinquante ans après l'époque où j'étais parmi vous, si je suis venu, c'est que se trouve mis en question l'honneur de la France. L'honneur, c'est quand le fort s'applique à aider le moins fort, à aider le faible. »

Malgré tout, dans un premier temps, lors de l'examen de la loi Borloo sur le logement, le 26 janvier, les députés élargissent le quota de 20 % de logements sociaux à l'accès social à la propriété. L'abbé en fait le constat amer le 1^{er} février, lors de la remise du Rapport mal-logement :

« Mes amis, je suis triste parce que, dans mon pays, on a triché. Il y avait une loi qui avait la qualité assez rare de s'occuper des petits, des plus faibles, et qui imposait de construire un certain pourcentage de logements accessibles dans les municipalités. Certains ont demandé qu'on revoie cette loi, ils ont présenté des amendements et contrairement à tout ce qui était prévu, à ce qui avait été dit, contrairement à la directive donnée par le chef de l'Etat et en dépit de mon intervention à l'Assemblée nationale, nous avons vécu cette tristesse : la France a oublié que les petits ont besoin d'être aidés, que les petits ont le droit d'avoir une place. Comment en est-on arrivé à privilégier ceux qui ont le moins besoin de privilèges ? »

Le 30 mars, la Fondation interpelle les parlementaires, à l'occasion du réexamen de l'amendement de la loi SRU par le Sénat en publiant un texte solennel dans *Le Figaro*, *Le Parisien*, *La Croix*, *Libération*, *L'Humanité* et *Le Monde*. Une vingtaine d'associations ont co-signé ce texte. Ce combat est couronné par une première victoire : le 5 avril 2006, le Sénat rejette l'intégration de l'accès à la propriété. La loi sera promulguée ainsi en juin 2006.

Amis et parrains de la Fondation

Le 16 mars 2006, la Fondation crée, sur un vœu de l'abbé, son comité d'amis et de parrains : artistes, sportifs, représentants des médias, de la sphère politique et intellectuelle. Toutes ces personnalités mettent bénévolement leur engagement et leur

nom au service de la cause du mal-logement, selon leur disponibilité. Ils s'efforceront d'honorer de leur présence les manifestations organisées par la Fondation : inauguration d'une structure d'accueil, colloque, conférence de presse...



De gauche à droite, 1^{er} rang : Agnès b., Marek Halter, Henry Lauret, Louis Besson, Mathieu Kassovitz, Jean-Pierre Dupont ; 2^e rang : Jean Dujardin, Nolwenn Leroy, Thierry Gilardi, Eric Cantona, Jean-Marie Cantona, Nicolas de Tavernost ; 3^e rang : Jean Reno, Abdelatif Benazzi, Patrick Doutreligne (délégué général), Marie-Christine Barrault, Raymond Etienne (président). Etaient absents le jour de la photo : Jean-Louis Aubert, Sandrine Bonnaire, Boris Cyrulnik, Elise Lucet, Hélène Grimaud, Thomas Piketty, Bernard Stasi et Lambert Wilson.

Service donateurs

Si vous souhaitez manifester votre soutien à la Fondation à l'occasion de la disparition de l'abbé Pierre, vous pouvez contacter le service donateurs par téléphone en composant le **01 55 56 37 25**. Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site internet de la Fondation : www.fondation-abbé-pierre.fr

Et les autres ? numéro spécial édité par la **Fondation Abbé Pierre** pour le Logement des Défavorisés : 3-5, rue de Romainville - 75019 Paris - Tél. : 01 55 56 37 45

ISSN : N° 1245 - 3 420. Commission paritaire n° 0508 H77081.

Président : Raymond Etienne. Directeur de la publication : Patrick Doutreligne. Directeur de la rédaction : Jean-Pierre Gilles. Rédactrice en chef : Danièle Defert.

Conseiller éditorial et rédacteur : Jacques Colin. Secrétaire de rédaction : Michèle Santonastaso. Crédits photos : AFP, Gamma, Rapho, Roger-Viollet, Corbis, Keystone, S. Godefroy,

L. Danilovic, G. Bassignac. Conception graphique et maquette : Thierry Laurent, Impression : MJ2, zone Acropole, lot 22, Boulevard Beaubourg 77183 Croissy Beaubourg. Routage : CRP.





“ Si je meurs
demain matin,
tout est organisé
pour continuer
sans aucun
souci...
Je n'ai aucune
inquiétude. ”